



RÉGION ACADÉMIQUE
BRETAGNE

Rennes, le 10 mars 2020

MINISTÈRE
DE L'ÉDUCATION NATIONALE
ET DE LA JEUNESSE
MINISTÈRE
DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR,
DE LA RECHERCHE
ET DE L'INNOVATION

Le Recteur

à

M « entrants dans l'académie »
Professeur de

Rectorat
DPE

s/c du Chef d'établissement
s/c du DASEN
s/c du Recteur de l'académie

Cellule info mobilité
Du 18 mars au 2 avril 12h
02 23 21 77 75

Yann MASSOT
02 23 21 78 62
Ce.dpe-b1@ac-rennes.fr
CPE – PSYEN

Objet : MOUVEMENT NATIONAL à GESTION DECONCENTREE – PHASE INTRA ACADEMIQUE et PHASE d'AJUSTEMENT– Rentrée 2020

Sylvaine LEFEUVRE
02 23 21 78 66
Ce.dpe-b2@ac-rennes.fr
Techno - PLP et disc ens
technologique et
professionnel

Vous avez obtenu votre mutation pour l'académie de Rennes dans le cadre du mouvement inter académique et vous devez participer au mouvement intra académique selon les étapes suivantes :

Informations relatives au mouvement intra académique :

Olivier REBOURS
02 23 21 78 30
Ce.dpe-b3@ac-rennes.fr
Lettres-Philo- H Géo- Doc

Je vous invite à consulter le **guide du mouvement** sur le serveur internet académique à l'adresse suivante : <http://www.ac-rennes.fr> rubrique « Personnels – Mobilité des personnels ».

Béatrice HERVO
02 23 21 78 49
Ce.dpe-b4@ac-rennes.fr
Maths-Sc Phys- SVT- SES
Arts Plast-Ed Musicale

Une **cellule info-mobilité téléphonique** est également à votre disposition pendant toute la durée des inscriptions. Je vous invite à contacter la cellule afin d'obtenir des conseils pour votre mobilité académique au sein de l'academie de Rennes.

Participation au mouvement intra académique :

Véronique SOURDIN
02 23 21 78 13
Ce.dpe-b5@ac-rennes.fr
EPS-Langues

Vous devez participer au mouvement intra académique en vous connectant sur SIAM : <http://www.education.gouv.fr/iprof-siam> **du 18 mars 12h au 2 avril 2020 14h** afin de formuler des vœux pour votre affectation. Les postes sont consultables sur SIAM pendant la période d'ouverture des inscriptions.

Confirmation d'inscription :

96, rue d'Antrain
CS 10503
35705 Rennes
cedex 7

Dès le 2 avril après-midi, la confirmation d'inscription vous sera adressée via votre établissement d'affectation (adresse personnelle si vous n'êtes pas en poste). Il vous appartiendra de vérifier les renseignements portés sur ce document, de le signer et de joindre toutes les pièces justificatives permettant la prise en compte d'éléments dans le calcul de votre barème. L'ensemble de ces documents devra être adressé à la DPE **pour le 9 avril 2020** au plus tard.

Site internet
www.ac-rennes.fr

Si vous êtes actuellement affecté(e) dans une des académies relevant de la **zone C** (Créteil – Montpellier – Paris – Toulouse – Versailles) et qu'il ne vous est pas possible de faire signer votre dossier auprès de votre chef d'établissement dès le 3 avril, un délai de retour, pour régularisation, sera accepté jusqu'au 22 avril. Parallèlement, il vous est demandé de bien vouloir adresser, pour le 9 avril 2020, par courriel votre dossier non signé avec les pièces justificatives afin que votre gestionnaire DPE de l'académie de Rennes puisse instruire la demande sans retard.

Vœux sur zone de remplacement :

Lors de la saisie de vos vœux sur SIAM si vous émettez un vœu « zone de remplacement », vous devez formuler 10 préférences sur la zone considérée, dans l'hypothèse d'une affectation à l'année. L'absence de saisie des préférences indiquera, par défaut, un souhait pour des remplacements de courte durée.

Les affectations des TZR sont effectuées dans le cadre de la phase d'ajustement du mouvement et prononcées après étude de vos préférences et de votre barème constitué des éléments suivants :

- ancienneté de service au 31/08/2019 par promotion d'échelon – au 01/09/2109 par classement initial ou reclassement,
- ancienneté de poste effective sur la zone de remplacement d'affectation au 01/09/2020,
- bonification familiale accordée aux agents ayant des enfants âgés de moins de 18 ans au 31/08/2020 : 20 points par enfant et 10 points forfaitaires à partir du 3^{ème} enfant.

Pour bénéficier de cette bonification, vous devez impérativement joindre un justificatif (*photocopie livret de famille ou extrait d'acte de naissance de l'enfant*).

Affectation sur zone de remplacement en extension :

Si vous n'avez pas formulé de vœu « zone de remplacement » lors de la saisie sur SIAM et qu'à l'issue du mouvement intra, vous êtes affecté(e) sur zone en extension, vous voudrez bien m'adresser dès la publication des résultats du mouvement sur SIAM vos préférences par courriel (indiqués ci-contre) à l'aide du document joint.

Sur ce point précis, je vous invite à vous référer au guide du mouvement pour la formulation de vos vœux afin d'éviter une affectation en extension. La cellule « info mobilité » est également à votre disposition pour toute information complémentaire.

J'attire tout particulièrement votre attention sur le respect du calendrier et de la procédure qui conditionne le bon déroulement des affectations pour la prochaine rentrée.

Pr le Recteur et par délégation,
La Chef de la Division des Personnels Enseignants,

signé

Morgane CHARREL-MARTIN

PHASE D'AJUSTEMENT du MOUVEMENT INTRA ACADEMIQUE
Rentrée scolaire 2020-2021

PREFERENCES RELATIVES A UNE AFFECTATION A L'ANNEE
EN ZONE DE REMPLACEMENT

Vous n'avez pas formulé de vœu(x) sur ZR lors de la saisie de vos vœux sur SIAM et après consultation des résultats du mouvement intra, vous êtes affecté(e) EN EXTENSION sur ZONE de REMPLACEMENT

Vous devez remplir ce document dès la publication des résultats du mouvement intra et le renvoyer par courriel au bureau de gestion de votre discipline (cf courrier ci-dessus).

NOM – Prénom :

Grade :

Discipline :

Affectation :

Si vous souhaitez un poste à l'année, indiquez 10 préférences au maximum correspondant à des établissements ou des communes dans votre zone d'affectation :

N°	Libellé	Types établissements (1)
1		
2		
3		
4		
5		
6		
7		
8		
9		
10		

(1) types établissements : * = tout type 1 = lycée 2 = SGT 3 = LP 4 = CLG

Fait à _____, le _____

Signature _____